

Compte rendu du Conseil Municipal du

Lundi 09 Mars 2020

L'an deux mille vingt, le 09 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GANTIER François, Maire

Etaient présents :

François GANTIER, Agnès BAUGE, Patrik WATEL, Didier CRETOT, Jocelyne COQUEREL, Claude SEUVREY, Véronique MITATRE, Emeric JEANNE, Thérèse SERPENTINI, Joël DECTOT, Claire MOURAUD, Michel HERVIEU, Brigitte BOULAT, Jean-Luc TANQUEREL, Joël TOUPET, Jean-Pascal LECOQ, Denis GANTIER, Brigitte RAMETTE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Nadine MAROLLEAU, Xavier COQUEREL, Catherine RAMETTE, Amélie EL AMRAOUI, Yann MOUSTER.

Pouvoirs :

Nadine MAROLLEAU à Agnès BAUGE

Xavier COQUEREL à François GANTIER

Appel des membres

Adoption du Procès-verbal de la précédente séance : Le procès-verbal de la réunion du 3 février 2020 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. Le Maire indique que ce Conseil Municipal est le dernier de la mandature qui se termine. Le mandat des conseillers municipaux se terminera dimanche prochain 15 mars ou le dimanche 22 mars en cas de second tour. En ce qui concerne l'exécutif, maire et adjoints, leur mandat se poursuit jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal.

Le vote du Compte Administratif est le résultat de l'exécution du budget 2019 dont l'excédent permettra de financer une partie des investissements 2020.

Le vote du budget 2020 est le vote le plus important de l'année ; c'est la colonne vertébrale de la vie de la collectivité puisqu'il définit les actions de la vie de la collectivité pour l'année à venir. Le budget présenté ne comporte pas de surprises et est un budget de transition. Il est voté par le conseil municipal sortant et sera mis en musique par le conseil qui sortira des urnes dimanche prochain. A noter que les taux d'imposition en vigueur ne changent pas ce qui est important pour les administrés dans le contexte économique actuel.

1. Vote du Compte Administratif 2019 et approbation du Compte de Gestion 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2.819.186,04 €
Total	2.819.186,04 €
Recettes de fonctionnement	3.310.207,25 €
Excédent reporté	128.180,10 €
Total	3.438.387,35 €
Excédent de fonctionnement	619.201,31 €

Dépenses d'investissement	972.852,87 €
Déficit d'investissement reporté	89.082,06 €
Total	1.061.934,93 €
Recettes d'investissement	878.681,53 €
Total	878.681,53 €
Déficit d'investissement	- 183.253,40 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver dans un premier temps le Compte gestion de M. le Trésorier Municipal et par la suite le Compte Administratif 2019 de la collectivité.

Il est précisé que M. Le Maire sort de la salle pour le vote du Compte Administratif de la collectivité.

Le Conseil Municipal doit :

- approuver le Compte de Gestion 2019 du Trésorier,
- adopter le Compte Administratif 2019,
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

M. Le Maire sort de la salle et laisse la présidence de séance à M. Claude SEUVREY. Ce dernier indique qu'il préside ce vote du Compte Administratif pour la dernière fois après de très nombreuses années au sein du Conseil Municipal. Il a toujours apprécié cette fonction mais il faut bien s'arrêter un jour même s'il se sent encore jeune. Il remercie ses collègues pour le travail accompli dans l'intérêt de la collectivité avec une pensée particulière pour Joël DECTOT, élu depuis 1977, qui arrête lui aussi.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte de Gestion 2019 du Trésorier,
- adopte le Compte Administratif 2019,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

2. Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 491.021,21 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 128.180,10 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 619.201,31 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 183.253,40 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	+24.346,00 €
Besoin de financement = F = D + E	158.907,40 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	619.201,31 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement	158.907,40 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	250.000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	210.293,91 €
Total affecté au c/1068	408.907,40 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette délibération sur l'affectation des résultats.

3. Budget Primitif 2020

Il est présenté aux élus les grandes lignes du budget 2020.

Le budget 2020 s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Dépenses de fonctionnement :	3.437.014,00 €
- Recettes de fonctionnement :	3.437.014,00 €
- Dépenses d'investissement :	1.038.684,00 €
- Recettes d'investissement :	1.038.684,00 €

Il est proposé aux élus de se prononcer sur le vote du budget primitif 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020.

4. Vote des Taux d'imposition pour l'année 2020

Afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants de la commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux pour l'année 2020. Ainsi le Conseil Municipal reconduit sa politique mise en place depuis de très nombreuses années de maintien des taux d'imposition.

Les taux votés pour l'année 2020 sont les suivants :

- Taxe d'habitation :	13,00 %
- Taxe Foncière Bâti :	28,00 %
- Taxe Foncière non Bâti :	52,80 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des taux proposés.

5. Vote des subventions aux associations

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 03 février 2020, il avait été voté les subventions pour l'ALEGRA (97.500 €) et pour l'USG (37.500 €) afin de pouvoir leur accorder des avances. En parallèle, les conventions de subventionnement ont été signées avec ces deux associations. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions accordées aux associations suivantes. Il est rappelé que les conseillers municipaux, membres actifs des associations ne prennent pas part au vote. Au total c'est une somme de 214.000 € qui est réservée aux associations locales. Une somme de 9.499 € est inscrite en subventions non affectées et sera éventuellement attribuée en cours d'année après vote du Conseil Municipal.

Il est voté les subventions suivantes aux associations :

A O C P H S GRAVIGNY	750,00 €
ADEMINC ENFANTS INFIRMES	76,00 €
AIDES	152,00 €
AMICALE AGENTS COMMUNAUX	10 000,00 €
AMICALE DE CHATEAUBRIAND	30,00 €
AMICALE LAIQUE	6 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS GRAVIGNY	600,00 €
APAJH	152,00 €
ARC LIGUE CONTRE CANCER	152,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE CES	229,00 €
Les Cartables de Gravigny	400,00 €
AVEDE	332,00 €
BANQUE ALIMENT. NORMANDE	457,00 €
BTP CFA MAURICE P VALETTE	210,00 €
CENTRE FORMATION VAL DE REUIL	560,00 €
BTP CFA INDRE ET LOIRE	70,00 €
COMITE DES FETES DE GRAVIGNY	16 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE EVREUX	152,00 €
ECOLE PRIMAIRE LANGEVIN WALLON	11 068,00 €
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	152,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160,00 €
GRAVIGNY MUSIQUE ET CULTURE	7 000,00 €
GUIDON D OR	1 500,00 €
Les Amis de la Maladrerie	400,00 €
LES JARDINS DU PERE HEBERT	400,00 €
LES PREMIERS PAS	400,00 €
MONUMENTS ET SITES	76,00 €
PAPILLONS BLANCS	229,00 €
PARALYSES DE FRANCE	76,00 €
PREVENTION ROUTIERE	229,00 €
SECOURS POPULAIRE LOCAL	4 500,00 €
SOUVENIR Français	150,00 €
SPA	610,00 €
TRANSFUSION SANGUINE	229,00 €
UNRPA	6 000,00 €

Compte tenu de leurs implications dans les bureaux d'associations, les élus suivants n'ont pas pris part au vote :

- M. SEUVREY pour l'association des Anciens Combattants,
- Mme COQUEREL pour le Comité des Fêtes,
- Mme MOURAUD et Mme Brigitte RAMETTE pour l'association UNPRA,
- M. CRETOT pour l'association Les Amis de la Maladrerie.

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'attribution de ces subventions.

Informations et questions diverses.

- M. Le Maire a été destinataire d'un courrier de M. Le Premier Ministre arrivé ce matin même où il est confirmé que les élections municipales auront bien lieu dimanche prochain, 15 mars et ce malgré l'épidémie de coronavirus qui frappe actuellement le pays.
- M. Le Maire indique qu'il clôt ainsi son 21^{ème} et dernier budget et qu'il part avec le sentiment du devoir accompli.
- Émeric Jeanne remercie François Gantier *"pour toutes ses années de mandat, pour ce dernier budget et pour cette fin de mandat très républicaine"*.
- Didier CRETOT a une pensée pour Mme Marystanne RENOUF ancienne élue qui a été victime ces derniers jours d'un grave malaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.